

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 17 octobre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 17 octobre 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARASOT, Maire, suite à la convocation en date du mardi 09 octobre 2018.

Présents : Gérard PARASOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, François HEDOUIN, Véronique LEGUAY

Représentés : Audrey DELMOTTE, Vanessa FREROT, Jean-Claude BARBIER

Absents : Sylvie DUFOSSE et Bruno SUEUR.

Secrétaire de la séance : Marcel CARPENTIER

1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 août 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 août 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Renforcement du réseau pour la protection incendie Rue René Dufestel et Chemin des Près (DE201822)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis du S.I.A.E.P. concernant le renforcement de réseau pour la protection incendie Rue René Dufestel et Chemin des Près pour un montant total HT de 49.617,50 € :

- montant à la charge du SIAEP : 28.959,25 € HT

- montant à la charge de la Commune : 20.658,25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'engager ces travaux de renforcement qui seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Monsieur DELECUSE demande qu'une étude soit faite pour la protection Incendie à Bienfay.

3) Répertoire Electoral Unique (REU) - Mise en place de la Commission de Contrôle (DE201823)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en oeuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent.

Cette réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

A cet effet, une commission de contrôle doit être mise en place au plus tard le 10 janvier 2019 selon les modalités précisées à l'article R.7 nouveau du code électoral.

La composition de la commission est prévue par les IV, V, VI et VII de l'article L.19.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle devra être constituée :

- d'un conseiller municipal de la commune, qui n'a pas de délégation, situé juste après les adjoints sur le tableau du conseil municipal, soit Madame Laure DELIGNY,
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet,
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil Municipal a pris note de la composition de cette commission et accepte la nomination de Madame Laure DELIGNY.

4) Chèques cadeaux au personnel - Noël 2018 (DE201824)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer, pour l'année 2018, des chèques cadeaux au personnel titulaire et non titulaire concernant l'évènement suivant : Noël du personnel, avec un maximum de 160,00 € / agent.

5) Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire (DE201825)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser à la Coopérative Scolaire une subvention exceptionnelle d'un montant de 284,06 € correspondant à des dépenses d'outils pédagogiques dont la commande n'a pu être faite qu'en ligne,
- d'ouvrir les crédits nécessaires à cette dépense :

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	article 6188	-	285,00 €
		article 6574	+	285,00 €

6) Régie Cantine-Garderie

En raison de problème de santé, M. Jean-Claude BARBIER, titulaire de la Régie Cantine-Garderie ne se présente plus à la Trésorerie pour les remises de fonds et ce depuis quelques mois et c'est M. Gérard ROGER qui assure cette mission. Seulement, la Trésorerie n'accepte plus cette situation et demande la nomination d'un nouveau régisseur titulaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la nomination de Mme Anne-Marie DEMARET en qualité de régisseur titulaire de la Régie Cantine-Garderie.

Mme Anne-Marie DEMARET est également régisseur de la Régie Salles Communales, elle fera les remises de fonds des deux régies à la Trésorerie.

Une indemnité de fonction était allouée à M. Jean-Claude BARBIER. Il y a lieu de modifier cette indemnité.

Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire d'une délégation (DE201826)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 1er novembre 2018, de fixer le montant des indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Municipal titulaire d'une délégation :

Indemnité de fonction de M. PARAISOT, Maire :	31 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. CARPENTIER, 1er Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. ROGER, 2ème Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. DUFESTEL, 3ème Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. DELECUSE, 4ème Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. BARBIER, Conseiller Municipal titulaire d'une délégation	0 % de l'indice brut 1015

7) Cérémonie du 11 novembre

Participation des enfants d'école à la cérémonie

8) Questions diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la délibération du 29/08/2018 relative au dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs n'a pu être prise en compte, la mention d'un dégrèvement de 30 % dans la délibération est illégale.

Monsieur le Maire fait état de la fusion de l'Union Sportive de Moyenneville avec la Jeunesse Sportive de Miannay Lambercourt en juin 2018 et rappelle qu'une subvention d'un montant de 1.600,00 € a été votée au BP 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser à la Jeunesse Sportive Moyenneville Miannay Lambercourt une subvention d'un montant de 900,00 € pour l'année 2018.

(DE201827)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au cours d'un entretien avec M. Florent PRIEZ, celui-ci a évoqué le souhait de bénéficier de places de parking pour son personnel (des voitures sont stationnées autour de l'Eglise). Il suggère que si la Commune entreprendrait des travaux de stationnement au local technique communal rue de Gamaches, il pourrait y participer financièrement. Ce parking serait occupé en semaine par son personnel et le reste du temps, il serait disponible.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer M. PRIEZ.

M. DUFESTEL signale que des briques se détachent de l'ensemble salle/logement à Bouillancourt.

Mme LEGUAY démarche auprès de divers artisans afin de se projeter sur cet immeuble sachant que le problème de sécurité et d'accessibilité est à traiter.

Séance levée à 21 heures 30